Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260211-D_16_2026-DE

VILLE DE PLOUESCAT

Conseil municipal du 11 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation : 29 janvier 2026 **Conseillers en exercice :** 23 **Nombre de présents :** 21 **Nombre de votants :** 23

Présents : Éric le Bour, Jean-Luc Moisan, Catherine Gourmelon, Christine Le Ster, François Roué, Laurence Méar, Gérard Péron, Joël Suchocka, Goulven Pengam, Jean Didou, Denis Saout, Florent Cardinal, Claudie Péron, Morgane Azou, Magalie Kersauzon, Florence Bihan, Marie-France Ropars, Monique Le Duff, Yves Jézéquel, André Creff, Yvon Ropars.
Absent excusé ayant donné pouvoir : Nicolas Bodennec à François Roué, Maïwenn Morvan à Magalie Kersauzon
Président de séance : Éric Le Bour **Secrétaire de séance** : Gérard Péron

---

Délibération n° D.16.2026
Ressources humaines – Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

1/ Que le récent transfert de compétence eau et assainissement, les départs à la retraite et la nécessité d'adapter notre organisation au niveau du service public que nous nous fixons sont autant de facteurs qui nous invitent à revoir le tableau des effectifs.

2/ Que, dans ce cadre, 4 postes sont supprimés

- **1 responsable de service**
  - *Agent de maîtrise > technicien principal*
- **1 agent technique**
  - *Adjoint technique > adjoint technique principal 1ère classe*
- **1 agent administratif**
  - *Adjoint administratif > adjoint administratif principal 1ère classe*
- **1 agent chargé de la prévention et de la sécurité**
  - *Adjoint technique principal 1ère classe > technicien territorial*

3/ Que, dans ce cadre, 2 postes sont créés

- **Gestionnaire RH et assurances**
  - *Adjoint administratif > Rédacteur*
  - *Poste à temps complet*
- **Agent polyvalent sur temps périscolaires**
  - *Adjoint technique > adjoint technique principal 1ère classe*
  - *Poste à temps complet*

4/ Que 3 postes existants sont modifiés

- Assistante de direction et gestion administrative
- Cheffe d'équipe entretien et périscolaire
- Agent de maintenance des bâtiments et de sécurité des installations

2/ Que ces modifications ont été soumises au CST départemental du 25 novembre 2025 et ont reçu un avis favorable.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212901854-20260211-D_16_2026-DE

Le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du CST départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- Adopte la proposition du Maire de création et suppression des postes susmentionnés.
- Valide la modification du tableau des emplois telle que proposée en annexe.
- Inscrit au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ;
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

La secrétaire de séance
Gérard Péron

Le Maire
Éric Le Bour

MAIRIE DE PLOUESCAT
29430

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture
et de sa publication sur le site internet de la Ville le.....

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication »